

Formation : Conception du plant de vigne, plantation et greffage

- **Objectifs :**

- Être capable de produire soi-même son matériel végétal et de le reproduire
- Être en capacité de réussir sa plantation selon un contexte donné
- Savoir réaliser correctement le greffage et le sur-greffage de la vigne
- Être capable de faire des choix techniques en lien avec la physiologie de la vigne et sa capacité de résilience

- **Prérequis :**

Cette formation ne nécessite aucun prérequis théorique.

Matériel végétal non fourni

Stylo, carnet, greffoir et sécateur

- **Public visé :**

Agriculteurs, ouvriers agricoles et porteurs de projets.

- **Durée : 14h (FORMATION EN PRESENTIEL – INTER ENTREPRISE)**

14 heures de présentiel sur 2 jours consécutifs

- **Dates, lieux et tarifs :**

Date : 11 et 12 mai 2026

Formation en présentiel pour les 2 jours :

La partie théorie se fera dans les locaux de :

SARL SB Wine Consulting

7 rue de la Frigoule

34380 Saint Martin de Londres

Programme mis à jour le 08/10/2025

SB WINE CONSULTING

+33 (0)6 15 96 75 32

sandrine@sbwineconsulting.fr

www.sbwineconsulting.fr

7 rue de la Frigoule 34380 SAINT-MARTIN-DE-LONDRES

S.A.S. 1 000 € - SIRET / 828 775 080 00025

TVA / FR76 353 261 860

APE / 2829 B





La partie pratique se fera sur le vignoble de l'appellation Pic Saint Loup.

Nombre maximum de stagiaires : 15 personnes

Nombre minimum de stagiaires : 10 personnes

Horaires : 9h-12h30 et 14h-17h30 sur 2 jours

Tarif : 450€ HT/ stagiaire soit 540€ TTC/ stagiaire

• **Programme et déroulé pédagogique :**

JOUR 1 : 7h de 9h à 12h30 et 14h à 17h30

Modalité pédagogique : présentiel

Matinée en salle :

9h00 – 10h30

- L'évolution génétique de la vigne
- Petite histoire du matériel végétal depuis la crise phylloxérique
- Notions de physiologie végétale
- Etat des lieux de la qualité du matériel végétal

10h30 – 12h30

- Le choix du porte-greffe
- Le choix des plants chez le pépiniériste
- La préparation du sol avant plantation
- Les conditions de réussite d'une plantation : préparation des plants, position, arrosage, fertilisation et gestion du cavaillon

Après-midi sur le terrain (pratique)

14h00 – 16h00

- Regard sur le système racinaire en place et à venir
- L'habillage des racines à la plantation
- Observation des points de greffe selon différents types de greffe

Programme mis à jour le 08/10/2025

SB WINE CONSULTING

+33 (0)6 15 96 75 32

sandrine@sbwineconsulting.fr

www.sbwineconsulting.fr

7 rue de la Frigoule 34380 SAINT-MARTIN-DE-LONDRES

S.A.S. 1 000 € - SIRET / 828 775 080 00025

TVA / FR76 353 261 860

APE / 2829 B





16h00 – 17h30

- Le matériel de greffage
- Ateliers techniques et temps de synthèse

Moyens pédagogiques

- Cours magistraux
- Temps d'échanges
- Ateliers pratiques
- Livret stagiaire

JOUR 2: 7h de 9h à 12h30 et 14h à 17h30

Modalité pédagogique : présentiel

Matinée en salle et sur le terrain

9h00 – 10h00

- Définition du greffage
- But et possibilité des techniques de greffe

10h00 – 11h00

- La compartimentation : mécanismes de défense et étanchéité
- Les différents angles de coupes

11h00 – 12h30

- Les conditions de succès
- Les différentes greffes existantes : regreffage, sur-greffage et greffage en place
- Atelier pratique de fabrication de greffons

Après-midi en salle et sur le terrain

14h00 – 16h30

- Travaux pratiques : réalisation de différents types de greffes

16h30 – 17h30

- Bilan de formation et synthèses

Programme mis à jour le 08/10/2025

SB WINE CONSULTING
+33 (0)6 15 96 75 32
sandrine@sbwineconsulting.fr
www.sbwineconsulting.fr

7 rue de la Frigoule 34380 SAINT-MARTIN-DE-LONDRES
S.A.S. 1 000 € - SIRET / 828 775 080 00025
TVA / FR76 353 261 860
APE / 2829 B





Moyens pédagogiques

- Cours magistraux
- Temps d'échanges
- Ateliers pratiques
- Livret stagiaire

- **Identification du formateur :** Architecte du Vivant



Personne présente : Marceau Bourdarias

Corporation initiée par Marceau Bourdarias, Architecte du vivant accompagne les viticulteurs dans la mise en place d'une conduite de la vigne innovante, durable et productive ! Rassemblant une douzaine d'accompagnateurs indépendants, issus de l'ensemble du territoire et souvent eux-mêmes praticiens, la corporation est ainsi en mesure de délivrer aux praticiens formations, conseils et accompagnements partout en France. Son expertise se fonde sur une profonde connaissance de la physiologie, morphologie et phénologie de la plante, qui en fait sa propre signature !

- **Modalités d'évaluation :**

Avant la formation : Questionnaire préalable à renvoyer avant le début de la formation

Au début de la formation :

- Contrôle des présences : Signature sur feuille d'émargement à la demi-journée
- Tour de table afin d'identifier les attentes de chaque stagiaire

Tout au long de la formation :

- Questionnement à l'oral afin d'évaluer les capacités acquises par chaque stagiaire
- Quiz
- Échanges interactifs entre le formateur et les stagiaires
- Ateliers pratiques

En fin de formation :

- Questionnaire sur le contenu de la formation (quiz)
- Une attestation de stage est remise à chaque stagiaire
- Une fiche d'évaluation est remplie par chaque stagiaire

Programme mis à jour le 08/10/2025

SB WINE CONSULTING
+33 (0)6 15 96 75 32
sandrine@sbwineconsulting.fr
www.sbwineconsulting.fr

7 rue de la Frigoule 34380 SAINT-MARTIN-DE-LONDRES
S.A.S. 1 000 € - SIRET / 828 775 080 00025
TVA / FR76 353 261 860
APE / 2829 B





- **Accessibilité :**

Nous contacter par mail pour nous présenter vos demandes spécifiques (handicap par exemple), nous mettrons tout en place pour essayer d'y répondre.

- **Financements possibles pour accéder à la formation en fonction du statut**

1. Salarié

Si vous êtes salarié, le financement de la formation peut se faire via OCAPIAT, l'opérateur de compétences pour les entreprises de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des territoires.

Démarches à suivre :

Qui doit faire la demande ?

- L'employeur est responsable de la demande de financement auprès d'OCAPIAT.

Comment faire ?

- Identifier les besoins de formation en collaboration avec l'employeur.
- L'employeur doit contacter OCAPIAT pour vérifier les critères d'éligibilité et monter un dossier de prise en charge.
- Fournir à OCAPIAT les documents nécessaires (programme de formation, devis, etc.).
- Attendre l'accord de financement avant de commencer la formation.

2. Exploitant agricole ou chef d'entreprise individuelle

Si vous êtes un exploitant agricole, le financement peut être obtenu via VIVEA, le fonds pour la formation des entrepreneurs du vivant.

Démarches à suivre :

Qui doit faire la demande ?

- L'exploitant agricole ou l'entrepreneur individuel doit effectuer la demande.

Comment faire ?

- S'assurer d'être à jour dans ses cotisations MSA (condition essentielle pour bénéficier de VIVEA).

Programme mis à jour le 08/10/2025

SB WINE CONSULTING
+33 (0)6 15 96 75 32
sandrine@sbwineconsulting.fr
www.sbwineconsulting.fr

7 rue de la Frigoule 34380 SAINT-MARTIN-DE-LONDRES
S.A.S. 1 000 € - SIRET / 828 775 080 00025
TVA / FR76 353 261 860
APE / 2829 B





- Nous contacter par mail (sandrine@sbwineconsulting.fr) afin de recevoir le formulaire qui va nous permettre d'enregistrer votre inscription auprès de VIVEA et de leur transmettre les informations nécessaires
- Une fois la prise en charge confirmée, la formation peut commencer.

3. Employeur d'une entreprise de plus de 50 salariés

Pour les entreprises de plus de 50 salariés, c'est l'entreprise qui prend en charge directement le coût de la formation.

Démarches à suivre :

Qui doit faire la demande ?

- Le responsable des ressources humaines ou le dirigeant de l'entreprise.

Comment faire ?

- Identifier les besoins de formation et établir un plan de développement des compétences.
- Contacter le centre de formation pour obtenir un devis et s'assurer de la compatibilité avec les besoins internes.
- Prendre en charge les frais de formation via le budget formation de l'entreprise.

4. Demandeurs d'emploi

Pour les demandeurs d'emploi, le financement peut être assuré par Pôle Emploi via l'Aide Individuelle à la Formation (AIF).

Démarches à suivre :

Qui doit faire la demande ?

- Le demandeur d'emploi doit faire la démarche avec l'aide de son conseiller Pôle Emploi.

Comment faire ?

- Discuter du projet de formation avec son conseiller.
- Fournir les documents requis (programme, devis) pour monter un dossier AIF.
- Attendre l'accord de Pôle Emploi avant de s'inscrire à la formation.

5. Autofinancement

Programme mis à jour le 08/10/2025

SB WINE CONSULTING
+33 (0)6 15 96 75 32
sandrine@sbwineconsulting.fr
www.sbwineconsulting.fr

7 rue de la Frigoule 34380 SAINT-MARTIN-DE-LONDRES
S.A.S. 1 000 € - SIRET / 828 775 080 00025
TVA / FR76 353 261 860
APE / 2829 B





Si aucun dispositif de financement n'est accessible, la formation peut être financée à titre personnel. Des facilités de paiement peuvent parfois être proposées par le centre de formation.

Pour toute question ou pour être accompagné dans vos démarches, n'hésitez pas à nous contacter par mail sandrine@sbwineconsulting.fr

- **Modalités d'inscription à la formation :**

- Les inscriptions doivent se faire via l'adresse mail: sandrine@sbwineconsulting.fr
- ou via le formulaire qui se trouve sur mon site internet : <https://tally.so/r/nrG2DN>

- **Modalités de paiement :**

Prise en charge par les OPCO

- VIVEA : Versement direct à l'organisme de formation (nous) pour la partie finançable. L'apprenant doit régler le reste avant le début de la formation.
- Autres OPCO : Versement directement l'apprenant pour la partie finançable. L'apprenant doit alors nous régler la totalité de la formation avant son démarrage.

Paiement de la part non prise en charge

- Toute somme non couverte par un financement OPCO doit être réglée intégralement avant le début de la formation.
- Modes de paiement acceptés : Virement bancaire, chèque
- Paiement en plusieurs fois accepté : à condition que la totalité soit réglée avant le début de la formation.
- Aucune inscription ne sera validée sans le règlement complet.

Programme mis à jour le 08/10/2025

SB WINE CONSULTING
+33 (0)6 15 96 75 32
sandrine@sbwineconsulting.fr
www.sbwineconsulting.fr

7 rue de la Frigoule 34380 SAINT-MARTIN-DE-LONDRES
S.A.S. 1 000 € - SIRET / 828 775 080 00025
TVA / FR76 353 261 860
APE / 2829 B

